Décisions stratégiques dans la rivalité entre standards de qualité : le cas de la certification forestière

Anne Mione, Maya Leroy

▶ **To cite this version:**

Anne Mione, Maya Leroy. Décisions stratégiques dans la rivalité entre standards de qualité : le cas de la certification forestière. Management international, 2013, 17 (2), pp.84-104. 10.7202/1015402ar . hal-01466514

HAL Id: hal-01466514
https://hal.science/hal-01466514

Submitted on 11 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Décisions stratégiques dans la rivalité entre standards de qualité : le cas de la certification forestière

Anne Mione et Maya Leroy

Les normes techniques et les standards[1] jouent un rôle de plus en plus important pour définir les règles de conformité des produits qui s'échangent sur les marchés. Ce rôle croissant déclenche des polémiques chez certains juristes qui considèrent que ces normes, qui se sont développées parallèlement au droit, deviennent progressivement une source du droit[2], leur multiplication, ces dernières années, conduisant à se demander si l'on n'assiste pas à un envahissement du droit par la norme (Dudouet, Mercier et Vion, 2006). Au cœur de cette interrogation réside la question de l'origine des normes et de leur légitimité à organiser la vie des citoyens, notamment sur les plans sanitaire, sécuritaire et environnemental. Le problème principal soulevé par les normes techniques est qu'elles sont souvent produites par un petit nombre d'acteurs privés ou semi-privés qui, selon les juristes, ne peuvent légitimement décider au nom de l'intérêt général.

La question se pose de façon plus cruciale encore lorsque ce recours aux différents dispositifs de labels, normes et certification volontaires se développe au point de suppléer les déficiences de la réglementation. Or, la norme n'est pas un règlement. Avant tout, il s'agit d'un instrument de marché. Les normes sont définies dans des instances représentant les acteurs du marché et leur utilité dépend de l'adoption par le marché. Ces caractéristiques ont des conséquences importantes qui nous semblent insuffisamment explorées au moment où le recours aux standards

1. Les normes et les standards sont en principe définis dans des instances collectives représentant les différents acteurs du marché. Les normes sont définies dans des instances collectives institutionnelles : c'est le cas des normes NF, CEN, et ISO. Les standards sont définis dans des instances privées. C'est le cas des standards que nous analysons. Au sens strict, nous ne devrions mentionner que le terme « standard », mais dans le texte, nous adopterons également le terme de « norme » dans son acceptation générique.

2. Normes et standards sont de nature volontaires mais les normes peuvent être rendues obligatoires par arrêté ministériel ou directive européenne. L'OMC recommande la référence aux normes dans les échanges, ce qui conduit à ce que même lorsque la conformité aux normes n'est pas légalement obligatoire, elle est commercialement indispensable.

volontaires se généralise pour tenter de répondre à des enjeux internationaux de régulation. Parmi ces conséquences, nous souhaitons particulièrement souligner le fait que la création d'un standard peut avoir comme effet imprévu la création d'un standard rival. Nous analysons cette situation inattendue d'une concurrence non anticipée entre les tenants des standards en posant plus spécifiquement les questions suivantes : la concurrence entre standards est-elle de même nature que la concurrence entre produits et marques ? Comment la situation de concurrence est-elle vécue par les créateurs des standards ? Quelle est son intensité ? Peut-on identifier de véritables actions concurrentielles telles que définies par Smith, Grimm et Cannon (1992), c'est-à-dire des actions menées à l'encontre des standards concurrents, dans ce contexte très institutionnalisé ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons réalisé l'étude approfondie du cas de la gestion durable des forêts. Face à la situation de la déforestation des forêts tropicales et après avoir tenté en vain d'obtenir une mobilisation internationale des gouvernements sur cette question notamment au moment de la conférence de Rio en 1992, certains acteurs de la gestion forestière, assemblés surtout autour d'ONG, ont proposé des standards volontaires permettant de signa- ler la qualité environnementale des produits finis aux ache- teurs finaux. Après un foisonnement de ces dispositifs au cours des années 1990, la situation s'est aujourd'hui sta- bilisée en la coexistence de deux standards dominants : un premier standard, le *Forest Stewardship Council* (FSC) créé en 1993, avec l'appui d'ONG d'environnement (WWF, Greenpeace, Friends of the Earth), positionné comme lea- der de la certification jusqu'en 2000, qui a suscité en réac- tion la création en 1999, d'un standard rival, à l'initiative des propriétaires forestiers européens,le *Program for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC), aujourd'hui leader en termes de surfaces certifiées.

Nous analysons cette situation dans une approche processuelle, en examinant les différentes étapes ayant conduit à l'émergence du premier standard puis de son rival jusqu'à la situation présente de concurrence, ce qui nous conduit à opter pour l'étude approfondie d'un cas sectoriel unique (Yin, 1994; Eisenhardt, 1989). Dans un souci de validité interne et conformément aux principes de l'étude de cas, les sources de l'information ont été triangulées pour l'analyse des deux standards en concurrence. Pour ce faire, nous avons examiné le phénomène de la concurrence en réali- sant plusieurs analyses successives. Le premier standard est issu d'une problématique de déforestation en particu- lier tropicale, mais la demande de produits finis certifiés est essentiellement européenne et la certification se développe surtout dans les forêts européennes. Un premier ensemble d'entretiens (40) est donc réalisé en 2006 auprès de l'ensemble des intervenants de la filière, dans une analyse comparative entre la France et l'Angleterre qui constituent respectivement les pays d'origine des deux standards et dans lesquels ils sont les plus diffusés. Puis, nous affinons l'analyse en nous centrant sur la situation française qui est devenue une cible commune pour les deux standards depuis la création de FSC France en 2006. En 2012, nous interrogeons les responsables de FSC et PEFC France pour recueillir leur analyse des relations concurrentielles.

L'examen de ce cas permet de montrer que la création d'un standard volontaire peut produire comme riposte la création d'un standard rival et engager les organisations de standardisation dans des relations dont nous analysons la nature dans cette contribution. Nous nous inscrivons dans l'approche néoinstitutionnaliste du travail institutionnel de Lawrence et Suddaby (2010), en qualifiant les actions menées pour soutenir le favori dans la concurrence entre standards.

La première partie présente les éléments conceptuels associés à l'analyse de la situation de concurrence entre standards. Nous décrivons comment la rivalité entre standards volontaires est appréhendée dans le contexte de la certification forestière et quelles actions sont identifiées pour créer et défendre son propre standard dans un contexte de rivalité. La seconde partie expose la méthodologie employée. La troisième partie décrit la nature des relations entre les organisations des standards alternatifs et nous discutons des éléments institutionnels et stratégiques qui rendent cette situation si particulière.

La concurrence entre standards de qualité environnementale

La situation de concurrence entre standards rivaux dans le domaine de la qualité environnementale n'est pas une situation véritablement explorée. Aussi existe-t-il à la fois un manque de connaissances pratiques et de développements théoriques sur de tels processus de compétition entre standards de qualité. En effet, soit nous nous situons dans le domaine de standards, normes et certifications de qualité et l'attention semble davantage porter sur le recours aux standards volontaires en lieu et place de la règlementation, ou sur l'analyse comparative de l'efficacité environnementale et sociale des dispositifs en présence, sans que la question de la concurrence et des actions concurrentielles que cela suppose soient clairement envisagées; Soit les situations de concurrence et de compétition entre standards sont analysées sur un mode stratégique voire agressif mais alors nous nous situons plutôt dans le domaine des technolo- gies de réseau (Arthur, 1989; David, 1985, 1987; David et Greenstein, 1990; David et Foray, 1995; Shapiro et Varian, 1999).

L'Analyse de la concurrence dans la certification forestière

Dans le domaine de la certification forestière, l'émergence et la concurrence entre dispositifs sont traditionnellement abordées dans une perspective institutionnelle. Les spécialistes soulèvent la problématique du recours aux normes

volontaires comme instrument de régulation et examinent, sur un mode comparatif, les projets alternatifs qu'ils identifient clairement comme rivaux. Ainsi, Buttoud et Karsenty (2001) soulignent les limites de l'écocertification. Les auteurs observent comment la certification qui a été, à l'origine, pensée pour traiter de la déforestation tropicale, est revenue comme un effet boomerang sur l'ensemble des forêts de la planète, et donc les forêts tempérées ce qui pose la question de leur adéquation à ces sites. Ils montrent la difficulté de résoudre les représentations collectives diverses à propos de la forêt, les exigences de démocratie participa- tive et la multiplicité des conditions cadres (fonctions écologiques, équité sociale, identité culturelle des populations, etc.…) en quelques seuils quantifiables, objectivement mesurables. Ils observent la tendance des pays exportateurs à développer leurs propres standards nationaux et concluent que l'écocertification apparaît aujourd'hui toujours comme une sorte de vraie "fausse solution", car personne ne croit sérieusement à la formule miracle, mais n'a rien d'autre d'immédiat à proposer du point de vue technique et surtout politique.

Poursuivant la critique, Guéneau et Tozzi (2008) soulignent les risques de privatisation associés au recours aux standards volontaires auxquels Djama (2011) répond en préconisant la combinaison des normes volontaires privées aux régulations publiques. Le débat est donc bien ouvert sur la délicate évaluation des performances des politiques environnementales (Mermet, Billé et Leroy, 2010), mais également sur l'idéologie sous-jacente à l'emploi des standards privés pour une problématique de régulation internationale.

Les approches plus techniciennes de comparaison entre dispositifs alternatifs donnent également lieu à des débats de fonds. Récemment, Clark et Kozar (2011) en réalisent une méta-analyse. Se fondant sur l'examen de vingt-six références issues de la littérature grise (livres, rapports issus du monde industriel et des organisations non gouvernementales) et sur neuf publications académiques, les auteurs identifient les éléments clés sur lesquels la comparaison est effectuée. Les comparaisons portent sur l'adaptabilité, l'applicabilité, la certification, les résultats écologiques, la crédibilité, le système de certification, le monitoring et la recherche, la participation publique, la fiabilité, les résultats socio-économiques, la participation des parties prenantes et la transparence. Mais au-delà de ces indicateurs, les auteurs observent que les études réalisées portent dans leur majo- rité (62 %) sur les principes de la certification, tandis que seulement 34 % portent sur le recueil de données de terrain. L'émergence et la coexistence simultanée de dispositifs de certification concurrents donnent donc lieu à des comparaisons et des débats de fond sur les principes sur lesquels ils s'appuient.

Certains auteurs envisagent plus spécifiquement cette coexistence comme une compétition, voire comme une guerre. C'est le cas d'Humphreys qui observe les actions menées entre FSC et PEFC entre 1986 et 2006 et n'hésite pas à affirmer que « les dispositifs concurrents au FSC n'ont pas été créés pour offrir plus de choix mais pour affaiblir le FSC, et l'une des façons par lesquelles ils y sont parvenus est en embrouillant les consommateurs » (Humphreys, 2006 : 130). La question que pose ce constat est celle de la concurrence. La concurrence entre standards d'une part, et les actions concurrentielles, d'autre part : Comment se gère la concurrence dans le cadre institutionnel de la protection environnementale ? Quelles actions sont nécessaires pour créer, promouvoir et défendre son standard ?

Créer, promouvoir et défendre son standard

L'approche qui pose clairement ces questions est celle de Lawrence et Suddaby (2010), qui la qualifient de « travail institutionnel ». Dans la foulée de l'intégration de la stratégie à la lecture institutionnelle déjà réalisée par DiMaggio et Powell (1983) et confirmée par Garud, Jain et Kumaraswamy (2002) autour de la notion de l'entrepreneur institutionnel, Lawrence et Suddaby (2010) n'hésitent pas à envisager les stratégies de création, maintien et déstabilisation de standards, conçus dans une perspective dynamique. Leur approche permet de donner la part belle aux actions stratégiques menées par les tenants des standards. Comme l'indiquent Ben Slimane et Lecas (2010) en effet, pour que les acteurs puissent envisager de créer, de remettre en cause ou de maintenir une institution, il faut que celle-ci soit clairement identifiée comme une construction sociale susceptible d'être mise en place ou remise en cause par le biais d'actions stratégiques. Notre contribution s'inscrit dans l'identification de ces actions.

Ces actions stratégiques sont décrites par Shapiro et Varian (1999), pionniers incontestés des guerres de standards technologiques qui les décrivent comme très particulières. Elles sont effectivement insérées dans un champ de forces structurantes définies par l'existence de rendements croissants d'adoption, la dépendance au sentier et le phénomène de l'irréversibilité. En particulier, les auteurs ont souligné l'importance de la capacité du sponsor principal à endosser le rôle d'un leader dans les premières phases de diffusion des standards, avant que les phénomènes d'irréversibilité ne soient enclenchés (Farrell et Saloner, 1985 ; Katz et Shapiro, 1985; Arthur, 1989). Ils soulignent également la logique du *winner takes all* dans une bataille fatale au perdant. Dans cette véritable guerre, les combattants doivent compter leurs forces et Shapiro et Varian (1999) désignent les sept armes essentielles pour gagner le conflit : le contrôle d'une base installée, les droits de propriété intellectuelle, l'aptitude à innover, l'avantage pionnier, les capacités de production, la présence de produits complémentaires, le capital marque et la réputation. Retirant les leçons de leur analyse d'une douzaine de guerres de standards, les auteurs préconisent des recommandations concrètes :

- Avant de partir au combat, assemblez vos alliés. Vous aurez besoin du soutien des consommateurs, des

fournisseurs et même de vos concurrents. Même les compagnies les plus importantes ne peuvent pas se permettre d'aller seules dans une guerre de standards.

- La préemption est une tactique critique dans les guerres de standards. Les cycles de vie rapides, des coréalisations avec les clients clé, une politique de pénétration par les prix en sont les éléments constitutifs.
- Gérer les attentes des consommateurs est crucial dans les marchés de réseaux. Votre but est de convaincre vos clients et les fournisseurs de produits complémentaires aux vôtres que vous ressortirez gagnant du conflit. Cet affichage peut facilement se transformer en prophétie auto réalisatrice lorsque les effets de réseaux sont importants. Pour cela, il ne faut pas hésiter à s'engager dans un marketing agressif, en faisant des préannonces de nouveaux produits, en rassemblant des alliés et en communiquant sur les engagements de votre technologie.
- Si vous ne gagnez pas le combat, ne restez pas inerte. Vous devez satisfaire votre base installée et éviter la suffisance. Ne cessez pas d'améliorer votre produit et rendez votre offre plus séduisante notamment par des produits complémentaires.
- Même devancé, évitez une tarification à la baisse, cela ne fait que signaler votre faiblesse. Une meilleure tactique est de mettre au point un avantage irrésistible. Vous pouvez aussi installer des dispositifs de conversion permettant de rejoindre le standard dominant.

Ce considérable et novateur effort de clarification des guerres des standards, des stratégies et des tactiques à adopter n'est pas contredit aujourd'hui. Demil et Lecocq (2009) les confirment et soulignent également l'importance des stratégies de lobbying dans les instances de normalisation. Mais pour ce qui concerne le contexte de la certification forestière, ces recommandations sont-elles adaptées ? Les représentants des organisations de standardisation envisagent-ils la coexistence de standards alternatifs comme une bataille ? Définissent-ils des actions concurrentielles au sens de Smith *et al.* (1992, 2001) et Ferrier (2000), c'est-à-dire destinées à déstabiliser le concurrent ? La méthodologie permet de comprendre à la fois le contexte concurrentiel et la nature des actions qui y sont menées dans la création et la promotion des certifications forestières.

Méthodologie

Notre objectif est de qualifier la nature des relations entre tenants de dispositifs de certification alternatifs. Notre premier but est donc l'identification des actions stratégiques des représentants des standards. Dans cette perspective, nous nous appuyons sur les descriptions des spécialistes de la promotion des standards et des actions concurrentielles. Mais nous devons également tenir compte de la spécificité du contexte. Pour éviter de projeter systématiquement une lecture stratégique de la coexistence des standards alternatifs, nous choisissons d'approcher la situation en deux temps. En premier lieu, la description du contexte qui nous est faite par les utilisateurs des standards nous permet d'identifier les niveaux de concurrence sur les marchés. Ensuite, nous obtenons la réaction des représentants français des deux standards sur notre interprétation des actions que nous pourrions considérer comme stratégiques et au sujet desquelles ils donneront leur propre analyse.

Cette façon de procéder revient à utiliser les deux conceptions de la concurrence : l'approche structuraliste et comportementaliste (Le Roy, 2004). La première met l'accent le rôle des structures pour déterminer l'intensité de la concurrence. Dans notre approche, nous examinons deux filières pour en tirer des enseignements sur l'intensité de la concurrence. Les deux standards peuvent-ils exister de façon indépendante dans deux filières distinctes ou bien sont-ils amenés à se confronter ? Dans la seconde approche, ce sont les firmes en concurrence qui décident d'augmenter ou de diminuer la rivalité dans le secteur (D'Aveni, 1995). Cette approche comportementaliste nous amène à nous interroger sur la conception de la concurrence par les acteurs eux-mêmes. Nous nous focalisons sur la situation du marché français sur lequel FSC s'est implanté en 2006, en considérant la concurrence du point de vue des deux responsables concernés.

L'AnALyse stRuctuRelle de lA concuRRence

Les standards de certification forestière garantissent la qualité environnementale et sociale de la production de bois. Ces standards concernent les propriétaires et gestionnaires forestiers qui s'engagent à respecter des modes de production spécifique, mais également toute la chaîne de production : importateur, grossiste, transformateur, distributeur qui respectent également un cahier des charges précis (une chaîne de contrôle) pour garantir au client final que la qualité du bois initialement produit a été respectée tout au long de la chaîne de fabrication et de distribution. Nous avons donc interrogé les différents acteurs de la filière qui sont tous concernés par le standard et le dispositif de certification. Au total, quarante entretiens sont réalisés avec propriétaires, administrateurs forestiers, industriels, acheteurs, importateurs, distributeurs, gouvernements, organisations non gouvernementales et organismes de normalisation et de certification. La liste des intervenants provient des participants aux différents forums organisés sur la question des standards (meeting sur les forêts humides, sur la double certification en Guyane, meetings FSC). La liste s'est élargie ensuite aux personnes jouant un rôle important dans la filière bois. La même démarche a été réalisée pour la partie anglaise. Nous avons tenté de respecter le rôle et le statut des personnes interrogées dans les deux pays. Quelques contacts ont été obtenus par une étude antérieure sur la cer- tification forestière (ENGREF, 2006).

Parce que les standards, développés pour protéger de la déforestation, se sont finalement surtout diffusés en Europe, nous nous sommes centrés sur une comparaison entre la France et l'Angleterre. On observe un développement plus important du standard FSC en Angleterre et une diffusion plus importante du standard PEFC du côté français (Humphreys, 2006; Oliver, 2006). Pour réaliser cette comparaison, un équilibre a été recherché entre les deux pays, mais finalement 23 acteurs français et 17 anglais ont pu être interrogés. L'étude de ces deux cas nous permet d'éclairer les raisons qui expliquent ces prédominances et leur lien avec les caractéristiques propres à chaque système de certification.

Les entretiens ont été réalisés essentiellement en présence, et pour quelques uns, par téléphone. Nous avons utilisé un questionnaire semi-ouvert, basé sur un guide d'entretien qui permet de clarifier les positions sur les dispositifs de certification, de mesurer la conception de la gestion durable des forêts et de recueillir la position concurrentielle des tenants d'un des standards par rapport aux tenants du standard concurrent (annexe 1). À partir des réponses apportées par les acteurs, il est possible d'esquisser les grandes lignes de leur perception de la gestion durable des forêts, en nous appuyant sur les travaux de Brédif et Boudinot (2008) qui distinguent cinq catégories de conceptions : originelle, environnementale, intuitive, technoscientifique et fonctionnaliste (Irola, 2007). Cette approche est complétée par l'identification d'actions concurrentielles.

L'AnALyse compoRtementALe de LA concuRRence

Les actions de promotion de son standard sont décrites très précisément par Shapiro et Varian (1999). De façon synthétique, il s'agit d'assembler des alliés, de mener une stratégie de préemption, de gérer les attentes des consommateurs, de se présenter comme le gagnant, réaliser un marketing agressif, s'améliorer toujours et, même devancé, d'éviter une tarification à la baisse et de proposer un dispositif de conversion. Les actions peuvent également être décrites par leur caractère concurrentiel. Certaine approches spécifiques appartenant aux nouvelles approches de la concurrence permettent cet examen. Il s'agit d'analyser si les actions sont menées pour déstabiliser et affaiblir les concurrents. Dans cette perspective, l'action est caractérisée par plusieurs dimensions : sa spécificité, sa visibilité, son caractère irréversible et par l'appréciation de la possibilité qu'elle laisse d'une riposte ou à une imitation (Chen *et al.*, 1992; Chen et Miller, 1994; Bensebaa, 2000).

Pourtant, l'identification d'actions concurrentielles et de défense des standards pose un problème méthodologique particulier dans le cadre de la gestion durable des forêts. En premier lieu, les batailles de standards sont souvent examinées dans le cadre de technologies de réseau. Dans le domaine de la certification forestière, si un effet réseau est susceptible d'exister, il n'est pas nécessairement exclusif, les propriétaires de forêts pouvant obtenir plusieurs certifications. L'approche concurrentielle, pour sa part, n'est pas non plus utilisée dans le cadre plus large des standards. Ainsi, la création de standards n'est pas envisagée parmi les actions concurrentielles définies par Khandwalla, (1981), Chen et MacMillan, (1992) ou Ferrier (2000). Nous considérons néanmoins que cette création et la promotion d'un standard peuvent être réalisées pour déstabiliser un standard concurrent. Toutefois, nous devons tenir compte du fait que le caractère parfois agressif associé à l'affrontement et aux actions concurrentielles est rarement affirmé. Nous choisissons donc d'identifier quelques actions qui pourraient être qualifiées de concurrentielles en analysant le secteur, puis, nous inspirant de la méthode Delphi, nous faisons alors réagir les représentants des standards sur cette analyse et obtenons ainsi leur propre interprétation.

La méthodologie se réalise donc en en deux temps : Une première étape a pour objectif la compréhension du contexte concurrentiel et l'évaluation de l'existence et de l'intensité de la concurrence. Cette étape nous permet d'identifier des actions concurrentielles précises. Dans la seconde étape, nous obtenons l'interprétation des responsables FSC et PEFC France sur ces actions. Les responsables interrogés ont été investis dans le développement des standards au niveau international. Ils se trouvent également en concurrence sur un même marché, le marché français, où FSC a une antenne en France depuis 2006, dont nous interrogeons la directrice. Les deux responsables se connaissent. Ils ont travaillé sur des projets communs sans qu'aucun projet n'aboutisse. Ils constituent un lieu d'observation intéressant d'une concurrence comportementale, c'est-à-dire de l'analyse des relations directes entre concurrents et pas seulement par l'intermédiaire des clients sur les marchés.

Résultats

Les analyses permettent d'enrichir la connaissance des situations de concurrence entre standards de qualité de deux façons : par la description de la nature de la concurrence dans le contexte de certification forestière, puis par l'identification des actions concurrentielles et leur interprétation par les responsables concernés.

LA nAtuRe de LA concuRRence

En premier lieu, nous en expliquons les raisons, nous considérons son intensité et nous montrons comment la bataille entre standards se révèle en tant que confrontation de registres de légitimité.

Les raisons de la concurrence

La création de PEFC est une réponse à la création de FSC. Ainsi, ce cas expose une situation dans laquelle la création d'un premier standard a conduit à l'émergence d'un standard rival. En effet, la création de FSC est en lien direct

avec les alertes sur la déforestation des forêts tropicales dans les années 1980 (Buttoud et Karsenty, 2001). Les ONG d'environnement, après avoir soutenu des opérations de boycott des bois tropicaux en 1986 qui se sont révélées défavorables aux populations, ont choisi de développer des standards volontaires et leur dispositif de certification pour signaler la qualité environnementale aux consommateurs de produits finis. Une première initiative de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)[3] de mise en place, sur une base volontaire, d'une éco-certification de gestion durable des forêts tropicales, s'est heurtée au blocage des pays producteurs (en particulier Indonésie et Malaisie). Ensuite, Le WWF, avec l'appui d'autres ONG mais aussi le soutien de la Banque Mondiale, ont proposé alors la création du FSC et la définition de principes, critères et indicateurs permettant au consommateur d'évaluer et de reconnaître les forêts gérées durablement (Humphreys, 2006).

La stratégie de FSC s'est développée à partir de l'Angleterre. Le choix de ce pays n'est pas neutre car il réserve une écoute attentive aux ONG. FSC a choisi de communiquer aux clients finaux de meubles et plus particulièrement aux distributeurs spécialisés en ameublement, pour cette filière. Les distributeurs spécialisés, des grandes surfaces de bricolage, ou simplement les grandes surfaces, attentifs à leur image, ont eu un effet déterminant sur la demande de certification. Le grand nombre de sites concernés et le poids financier qui en découle, ont eu un impact très fort sur leurs fournisseurs, par l'intermédiaire des importateurs négociants qui ont donc joué un rôle traditionnel de jonction entre l'amont et l'aval de la filière bois. Ce sont donc essentiellement les distributeurs qui ont introduit la demande de certification au Royaume-Uni. Or, les distributeurs et les grands négociants anglais achètent partiellement en Europe. Leur demande s'est donc propagée, par l'intermédiaire des importateurs, jusqu'aux fournisseurs qui se sont trouvés dépourvus face à cette demande de bois certifié. C'est à ce moment-là que les propriétaires et les administrateurs forestiers ont réagi. Après avoir admis que la certification devenait une réalité du marché, ils ont refusé de se soumettre aux exigences des ONG, considérant que c'était aux professionnels de définir les règles. Ils ont riposté en créant leur propre dispositif : le standard PEFC.

La création de PEFC tient également à l'exigence d'équité et de réciprocité demandée par les pays du Sud-Est asiatique qui s'est répandue sur l'ensemble des forêts dont les forêts tempérées. PEFC, à l'origine *Pan European Forest Council*, a ainsi été créé en 1999, à l'initiative des petits propriétaires forestiers européens, en réaction à des exigences de performance imposées par une tierce partie qu'ils estimaient insoutenable économiquement. Ils proposent une adhésion des propriétaires à des systèmes nationaux et régionaux régissant la profession qui permet de certifier en bloc de vastes zones et d'éviter une certification individuelle par une société spécialisée (Buttoud et Karsenty, 2001 : 698). Ce système, initialement cantonné à l'échelle européenne, s'est ensuite internationalisé en 2003 en adoptant un nouveau nom *Programme for the Endorsement of Forest Certification* et des objectifs désormais globaux.

Après avoir tenté de maintenir l'institution précédente (les façons de faire précédentes), et devant le succès de la certification, les tenants de PEFC ont choisi, non pas de se conformer au nouvel ordre établi, mais de proposer leur propre standard. La création du second standard est donc en lien direct avec la création du premier. Ce n'est pourtant pas la création du premier standard en tant que tel qui a aussitôt entraîné la création de son rival. Mais c'est lorsque la demande de produits certifiés s'est diffusée jusqu'à concerner les producteurs européens que ceux-ci, qui étaient au départ réticents à certifier leur production, ont décidé non seulement d'opter également pour cette stratégie, mais surtout de proposer un standard alternatif. Les gestionnaires de forêts se trouvent finalement, aujourd'hui, dans une situation de choix face à des dispositifs de certification concurrents.

L'intensité de la concurrence

Les propriétaires et gestionnaires forestiers et les industriels de transformation des filières bois et papier se trouvent effectivement placés devant un arbitrage : Soit ils choisissent de ne pas obtenir de certification, soit ils choisissent l'un des deux dispositifs, soit les deux certifications. Cette décision est largement influencée par les attentes des clients finaux et de l'appartenance à telle ou telle chaîne de production.

Ainsi, les filières anglaise et française ont chacune leur préférence pour le standard FSC ou PEFC, mais les deux certifications peuvent souvent permettre de répondre à la même demande du marché. Si certains distributeurs exi- gent le label FSC, d'autres sont moins exclusifs dans leur demande. En outre, le manque de produits certifiés FSC conduit à une substituabilité plus grande entre les certifications. L'enquête montre que la plupart des acteurs se plaignent d'un manque de produits FSC et d'un manque de valorisation de produits PEFC : *« D'un côté il y a un marché mais pas de matière, de l'autre côté pas de marché mais de la matière. C'est un problème pour les négociants et les industriels. Ce problème existe depuis le début de la certification, et ça continue. Il n'y a pas assez de forêts FSC et trop de forêts PEFC. » (un importateur)*. Ces dispositifs sont perçus comme différents bien qu'ils soient pourtant souvent considérés comme substituables. Lorsque FSC n'est pas disponible, alors la demande se porte sur PEFC. Or, le caractère substituable est le signal de la concurrence. Dans ce cas, pour répondre à la demande de bois certifiés, et sauf exigence précise soutenue par les distributeurs, aussi bien l'un ou l'autre des standards peuvent convenir.

3. l'ITTO (International Timber Trade Organisation)

Le problème est alors que si l'un est plus facile à obtenir que l'autre et qu'il répond à la même demande, alors le jeu de la concurrence desservira le plus exigeant. La question de l'exigence est effectivement l'objet d'un débat entre les tenants des deux standards.

Les verbatims des utilisateurs des standards expriment également un effet d'entraînement dans la filière, effet qui structure l'adoption de la certification. Pour ce qui concerne l'adoption de FSC par les distributeurs : « *La certification s'est mise en place en réponse à des demandes de clients.* »; « *Leur adhésion à FSC s'explique, à la fois, parce qu'ils y croient (en la démarche), mais aussi parce qu'ils sont obligés. Les gros dépendent de capitaux internationaux (fonds de pension). Tous ces grands groupes sont passés à la loupe par les organismes de notation. Ils sont vulnérables en termes de communication vis-à-vis des ONG. En définitive, ils épousent une cause à laquelle ils croient et apportent des garanties à leurs actionnaires. Tout le monde est dans cette logique. De ce fait, leurs concurrents ont dû bouger également. Ça a provoqué un effet d'entraînement.* » Pour le standard PEFC, des effets d'entraînement existent également : « *Si l'industriel demande du PEFC, les propriétaires et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en amont sera obligé de fournir du bois PEFC* ».

L'analyse comparative des filières et du poids de chacun des acteurs dans la filière montre des différences sensibles qui ont joué sur la diffusion du standard. Le poids des producteurs n'est pas le même dans les deux pays. La France produit davantage de bois que l'Angleterre. Les producteurs ont donc une voix plus prépondérante dans la filière. En outre, en France, 48,4 % des propriétaires ont une surface supérieure à 25 hectares, tandis qu'en Angleterre, 75 % des propriétaires possèdent moins de 2 hectares. Ceci explique un pouvoir de lobbying plus important de la part des propriétaires français qu'anglais, avec, en France, un poids déterminant de l'Office National des Forêt qui a opté pour la certification PEFC (100 % des forêts domaniales métropolitaines sont déjà certifiées PEFC). Finalement, la France se distingue par le poids des propriétaires forestiers, ralliés par les industriels, tandis que l'Angleterre se caractérise par le crédit accordé aux ONG, rejoints par les distributeurs. Ainsi la diffusion de l'un ou l'autre des standards est en lien direct avec le poids des vecteurs de la diffusion dans les filières. Les entretiens montrent toutefois qu'au-delà de ces préférences, les utilisateurs des standards gagneraient à ce qu'un même dispositif soit valable pour l'ensemble des marchés.

Les entretiens avec les utilisateurs des standards montrent effectivement qu'à la fois les clients des produits finaux et les propriétaires et intervenants de la filière bois éprouveraient un avantage à l'existence d'un seul système. Les entretiens auprès des distributeurs qui représentent les intérêts des clients estiment que cette situation crée de la confusion dans l'esprit des consommateurs, ce qui constitue un risque pour les labels et pour la certification de perdre leur crédibilité et compromet le système de normalisation en général. Les entretiens menés auprès des propriétaires forestiers, qui sont nombreux à demander actuellement la certification aux deux systèmes, soulignent que deux certifications au lieu d'une introduisent une bureaucratie lourde et accroissent les dépenses parce que chaque système entre dans une compétition pour apparaître le plus exigeant. Les entretiens auprès des organismes de certification et syndicats professionnels mettent en évidence également une pression du marché manifestée par un nombre important de réunions institutionnelles pour conduire à la reconnaissance mutuelle et à la convergence des deux standards. Or, la concurrence entre les dispositifs de certification peut être rendue plus intense si le marché réclame un seul référentiel.

Du reste, un fait économique souligne un mouvement vers la concentration. En effet, la concurrence qui se réa- lise entre différents standards de qualité environnemen- tale émis dans les années 1990 se réduit, au terme d'une dizaine d'années, à la rivalité entre deux standards domi- nants qui se partagent le marché mondial de la certification forestière. Pour sa part, Humphreys (2006) considère que, conformément aux guerres de standards qui sont fatales au perdant, cette bataille entre FSC et PEFC est un combat pour l'hégémonie (Humphreys, 2006 : 116). Pourtant, les représentants français des standards ne considèrent pas souhaitable ce mouvement vers un seul référentiel. Si la directrice de FSC l'admet : « *Il est vrai que les utilisateurs trouvent casse-pieds d'avoir deux systèmes concurrents, c'est cher* », les responsables de PEFC et FSC France rejettent uniformément les avantages associés à l'existence d'un seul référentiel. Le secrétaire général de PEFC : « *Peu d'utilisateurs réclament une politique exclusive FSC ou PEFC. Aujourd'hui, il vaut mieux ne pas mettre tous les œufs dans le même panier pour la certification forestière. La coexistence de deux systèmes est bénéfique au plan économique. Les entreprises se sentent plus à l'aise avec un système ou l'autre. Mais quel serait l'impact sur les forêts certifiées de n'avoir qu'un seul système de certification ? Le monopole n'est bon pour personne* ». La directrice de FSC partage les mêmes termes : « *Les utilisateurs se plaindraient en situation de monopole* ». Les deux s'accordent donc sur la nécessité de leur présence mutuelle, mais n'envisagent pas l'arrivée d'un troisième « *et puis quoi encore ?...à quoi cela servirait-il ?* » (Secrétaire général PEFC) « *c'est déjà assez compliqué* » (La directrice de FSC).

Le mouvement de concentration vers deux référentiels principaux est interprété dans une logique institutionnelle. Le Secrétaire Général de PEFC considère pour sa part que « *C'est l'effet de l'expérience. Depuis 1992, on a assisté à un foisonnement de tentatives pour promouvoir la certification forestière. Les choses se sont concentrées ensuite. On est désormais en état d'identifier deux grandes approches de la certification forestière qui ont des conceptions différentes de la certification* ». Deux standards coexistent car finalement deux représentations alternatives de la gestion forestière s'opposent.

Un conflit entre registres de légitimités

Le Secrétaire Général de PEFC France admet clairement l'idée d'une offre alternative : «*La création de PEFC est une alternative à FSC. Au niveau européen, la forêt privée européenne ne correspondait pas à la logique de FSC. En particulier, FSC prévoit un système à l'unité de gestion qui ne peut convenir. Pilotée par les ONG, ce système est mal perçu par les propriétaires privés Il est difficile d'admettre que les ONG gouvernent*».

Les valeurs sur lesquelles se fondent les standards s'opposent et les tenants des standards concurrents se prévalent, sur ces valeurs différentes, d'un même souci de légitimité. Les différences entre les standards ont été précisément examinées (voir également : Hanff, Descaves et Maurel, 2007; Tozzi, Guéneau et Ndiaye, 2011). Les discordances se fondent sur des principes de différente nature : d'ordre procédural (les contrôles se faisant de façon systématique *vs* par échantillonnage; à partir d'une analyse du résultat *vs* du processus d'amélioration; par unité de production *vs* par communauté de production), de choix techniques (refuser les plantations *vs* les soutenir; interdire les OGM *vs* les accepter), de mode de gouvernance, qui s'appuient sur des positions qui sont philosophiquement et idéologiquement différentes. Chacun campe sur ses positions et revendique une conception légitime de la certification.

- Les contrôles : Pour les tenants de FSC, PEFC ne réalise pas de façon exhaustive les contrôles. La directrice de FSC observe : «*Comment évaluer la gestion forestière et son niveau de protection environnementale sans un audit initial de terrain dans la forêt en question ?*». Pour les tenants de PEFC, les propriétaires européens sont trop petits pour pouvoir financer une certification par unité de production. Le secrétaire général de PEFC : «*Nous ne voulons pas de certification à l'unité de gestion tout simplement parce que c'est inenvisageable en France. En France, 3,5 millions de propriétaires forestiers détiennent 10 millions de forêts. L'ONF gère 1,5 millions d'ha qui appartiennent à l'Etat. La Caisse de dépôt gère quelques centaines de milliers d'ha. Certains propriétaires n'ont que 3,5 ha. Ils ne peuvent pas s'offrir le bureau Veritas. L'idée est de construire un système permettant un accès à tous les propriétaires forestiers de France*». La directrice de FSC précise : «*La certification FSC permet aussi de certifier des groupes de forêts, afin précisément de permettre à l'accès à la certification FSC à de petits propriétaires en mutualisant les coûts de gestion et d'audit. D'ailleurs, la plupart des forêts certifiées FSC en France sont précisément des certificats de groupe et non des certificats de forêts individuelles*».
- L'amélioration continue : FSC s'appuie sur l'exigence d'une analyse de résultat. Le discours de PEFC répond par le principe d'amélioration continue dont les certificateurs sont fiers car ils réalisent l'*«accompagnement des forestiers, depuis là où ils en sont.*»
- La subsidiarité : FSC a un cahier des charges, une certification centralisée dite «descendante», basée sur des principes et critères internationaux, valables dans tous les pays, déclinés ensuite à l'échelon local, par les acteurs locaux en indicateurs adaptés au contexte local et qui certifie des forêts individuelles. De son côté, PEFC a des principes et critères qui varient selon les pays, mais promeut une reconnaissance mutuelle des initiatives nationales de certification. PEFC constitue une certification dite «parapluie», qui propose une adhésion des propriétaires à des schémas de certification locaux (régionaux) régissant la profession qui permet de certifier en bloc de vastes zones, et revendique, face aux critiques de FSC, la nécessaire «coproduction des indicateurs» pour permettre ensuite l' «appropriation des standards».
- La gouvernance : La gouvernance de PEFC est constitué de trois collèges : producteurs, transformateurs, utilisateurs (comprenant les associations d'utilisateurs dont agriculteurs et chasseurs, des ONG telle que France Nature Environnement mais ni le WWF, ni *Friends of the Earth*). Dans le système de FSC la gouvernance est constituée de trois chambres : économique (les producteurs, transformateurs, distributeurs,..), environnementale (ONG, chercheurs) et sociale (ONG de défense des populations locales, syndicats, chercheurs,..). Ainsi la dimension économique est moins présente dans le standard FSC que pour son rival. Le secrétaire général de PEFC rejette pourtant catégoriquement l'idée que le standard PEFC «*recèle une orientation productiviste*».

L'affrontement se situe donc bien au niveau des principes**.** Ainsi, le secrétaire général de PEFC l'admet-il : *«Sur les chaînes de contrôle ou sur les marques on pourrait s'entendre. En deux coups de cuillère à pot on pourrait trouver un arrangement : on travaille avec les mêmes industriels, sur les mêmes contraintes, on a des modes de fonctionne- ment comparables, la traçabilité identique. Le débat n'est pas là. Il n'est pas technique. Ce qui empêche la recon- naissance s'est une affaire de principes. Pourtant, il n'y a pas trente-six mille situations : soit une forêt est gérée durablement, soit elle ne l'est pas*». Cependant, l'examen des relations de concurrence montre des comportements stratégiques forts centrés sur l'affrontement plutôt que la connivence.

les Actions concuRRentielles

Dans cette seconde partie, nous confrontons les arguments légitimistes aux actions qui peuvent être qualifiées de concurrentielles ce qui nous conduit à identifier une représentation politique du concept même de concurrence qui explique qu'un discours stratégique paraisse inaudible dans ce contexte.

L'échec des négociations

En premier lieu, les responsables admettent que les nombreuses tentatives d'harmonisation entre les deux standards ont échoué. Le secrétaire général de PEFC observe : *« Par exemple, en Guyane Française, des travaux entre FSC et PEFC ont bien avancé au niveau local en 2005, 2006, 2007 avec WWF France. Il y avait un bon travail dans l'élaboration des indicateurs et on avançait beaucoup sur des standards communs. Il y avait des problèmes mais on les surmontait. Or, quand FSC France s'est constitué en 2008/2009, et qu'il a constitué une courroie de transmission avec FSC international, le dialogue s'est refermé. FSC est revenu sur qui avait été négocié. … En Finlande, le sujet est très délicat concernant les droits des familles indigènes. On a trouvé un minimum d'entente. On est arrivé à une volonté de consensus concernant la reconnaissance par FSC du travail de PEFC. FSC international a à nouveau remis tout par terre… »* Du côté de FSC, la représentante estime que cela dépend des dossiers, mais que *« Tout va bien et puis…on n'y arrive pas »*.

Dans les discours, PEFC soutient une position d'ouverture et se montre favorable à une reconnaissance mutuelle des standards, tandis que FSC se refuse à toute concilia- tion. La réaction de rejet de PEFC de la part de FSC est claire et les militants critiquent ouvertement PEFC. Mais la stratégie de l'affrontement peut apparaître comme la seule possible quand la coopération conduirait mécaniquement à la domination du standard le plus facile à satisfaire (« *Même si PEFC reconnaît FSC, FSC est complètement opposé à l'inverse. Une reconnaissance mutuelle serait à l'avantage de PEFC, qui deviendrait le système unique [qui reconnaît et englobe tous les autres] » (Un propriétaire forestier)*). Au-delà de l'échec des tentatives de coopération, les relations concurrentielles prennent un tour agressif au travers de quelques actions spécifiques.

Des actions agressives

Plusieurs actions sont identifiées comme concurrentielles voire agressives : le changement de nom de PEFC, l'indication instantanée du nombre des adhérents et la mise en ligne d'une pétition et sa lettre ouverte de réponse.

Le changement de nom de PEFC

Une interprétation stratégique permet de penser que le cœur du problème se constitue par le développement du standard PEFC. Conçu initialement pour les forêts européennes, ce standard s'est progressivement positionné également sur les bois exotiques et les forêts primaires. En effet, le 31 octobre 2003, en modifiant le sens de son intitulé, PEFC a donné une nouvelle dimension à la certification : Ce qui était alors le Programme européen des forêts certifiées (ou *Pan European Forest Certification*) a assumé officiellement sa vocation mondiale en devenant Programme de reconnaissance des certifications forestières (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*). Cette modification peut être perçue comme une action concurrentielle annonçant la conquête d'un nouveau territoire, celui des forêts tropicales, jusque-là plutôt ciblées par le standard FSC.

Pourtant, l'interprétation stratégique du changement de nom comme signal de conquête d'un nouveau territoire n'est pas confirmée dans les entretiens. Cette modification est présentée comme s'imposant par la venue spontanée d'autres standards nationaux pour intégrer ce standard transnational. Le secrétaire général PEFC « *Les système brésilien, canadien, américain sont venus voir PEFC parce qu'ils se reconnaissaient dans la philosophie de PEFC. On s'est rapprochés au niveau international parce qu'on avait la même approche. Le changement de nom a été la conséquence logique de ce mouvement* ». Du côté de FSC également, le changement de nom n'est pas véritablement perçu comme une action concurrentielle. La directrice de FSC : « *A posteriori, cela peut apparaître comme une action concurrentielle, mais on doit dire que l'on ne l'a pas pensé comme cela. Même de leur côté, je suis sûre qu'ils n'ont pas raisonné comme cela. C'est plutôt du coup par coup et le fait d'avancer selon la demande. Leur discours est très technicien... Pourtant, ils ont aussi intégré une certification qui est très contestée pour se développer sur le marché des bois tropicaux* ».

Ainsi, alors qu'*a posteriori* le changement de nom peut apparaître clairement comme une action concurrentielle de rivalité, les principaux intéressés éprouvent des réticences à adopter cette conception stratégique. Du côté de FSC, on n'admet pas non plus que le standard défini pour les forêts tropicales s'est imposé dans les forêts européennes et que ce déplacement de l'objectif initial a été mal ressenti en France. Le Président de FSC France : « *Au départ la certification s'est plutôt développée pour le Brésil et concernant la certification des bois pour l'industrie du bricolage. Mais la certification FSC est universelle et ne se spécialise pas sur les forêts tropicales. Elle a été créée pour résoudre les problèmes des forêts, des forêts tropicales en Amérique du sud et en Afrique mais aussi des forêts boréales (Australie, Europe du Nord). La certification a été conçue dans le contexte de la déforestation et de la mauvaise gestion forestière soulignés particulièrement par les ONG Amis de la terre. Mais en fait les problèmes de déforestation, de gestion des forêts et de respect des populations indigènes se posent partout* ». Telle qu'elle est abordée ici, la question de la certification n'est pas posée en termes de concurrence. De même, l'inscription instantanée du nombre des adhérents n'est pas revendiquée comme relative au rival.

L'inscription instantanée du nombre des adhérents

Les sites internet de FSC et PEFC mentionnent en continu les chiffres des adhésions : sont précisés les surfaces forestières certifiées, le nombre des propriétaires et le nombre de chaînes de contrôle Cet élément entre en résonance avec l'importance d'apparaître comme capable d'endosser le rôle de leader dans une course aux bases installées,

conformément aux conseils de Shapiro et Varian (1999). Les schémas de l'annexe 2 indiquent les chiffres de diffusion des deux standards au niveau international, français et anglais. PEFC communique précisément sur sa domination. Parti plus tardivement, son développement est plus rapide, vraisemblablement favorisé par une certification plus aisée à obtenir. Pourtant, cette fois encore, l'indication instantanée du nombre des adhérents n'est pas clairement identifiée comme une course à la certification. Ainsi, le Président de FSC France rejette catégoriquement cette interprétation. « *Les chiffres ne sont absolument pas présentés en référence à PEFC. Nous signalons ces résultats pour rendre compte de notre mission.* » Une fois de plus, la situation concurrentielle est niée. Chaque organisation se positionne comme un expert qui doit rendre compte des missions environnementales qui lui sont confiées et non comme une organisation de marché située dans un contexte de concurrence. La mise en ligne d'une pétition paraît pourtant bien constituer une action agressive.

La mise en ligne d'une pétition contre le rival

Il est rare de repérer des actions d'éclat aussi directement agressives entre concurrents. Pourtant, l'attaque va jusqu'à l'ouverture d'un appel à signer une pétition contre PEFC, mis en ligne le 30 10 2006, intitulée : « L'incroyable certification : la destruction des forêts de Tasmanie reçoit le label PEFC ». PEFC répond par une lettre ouverte, également disponible sur son site, qui garantit son professionnalisme et sa rigueur. Nous observons ici un couple d'action-réaction directement enchaîné. Depuis octobre 2006 jusqu'en octobre 2011, la tension est donc perceptible sur les sites. FSC critique très ouvertement le manque d'exigence de PEFC qui répond point par point et tente de démontrer son professionnalisme. La situation concurrentielle apparaît donc paradoxale entre des actions qui peuvent être très agressives et une situation de concurrence peu assumée. Cette observation conduit à tenter de mieux comprendre le concept même de concurrence dans les représentations institutionnelles.

Le concept de concurrence dans un contexte institutionnel

De façon synthétique, la perspective des interactions concurrentielles permet de souligner trois couples actions-réactions concurrentielles déterminantes :

- Création FSC (1993) – Création PEFC (1999)
- Changement de nom PEFC (2003) – Communications critiques de la part de FSC
- Pétition contre PEFC venant des ONG, reprise par FSC (2006) – lettre ouverte de réponse de la part de PEFC

Pourtant, les protagonistes ne se reconnaissent pas dans cette lecture stratégique. Chacun des points est jus- tifié et argumenté et cette conception se réfère, en tous cas aujourd'hui, à une lecture institutionnelle. En ce sens, les actions n'apparaissent pas véritablement comme des actions concurrentielles en tant qu'elles ne sont ni revendiquées, ni assumées ni envisagées comme telles. Ceci nous conduit à une appréciation particulière de la situation de la coexistence des deux standards. Nous nous situons dans une « drôle de guerre » qui ne se dit pas, une concurrence non assumée, des actions concurrentielles non identifiées et l'échec de la coopération qui ne trouve pas d'explication. Le mot lui-même de concurrence est ressenti comme inadapté. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation. Soit elle n'est pas concurrentielle et certains arguments peuvent alimenter cette conviction :

Du côté de PEFC « *La bataille est absurde car seulement 10 % des forêts sont certifiées. Nous avons un objectif commun, certifier les 90 % autres ! Il y a de la place pour tout le monde* » Du côté de FSC « *Si PEFC se rapproche, cela sera finalement favorable car cela génère une préoccupation, une sensibilisation, une éducation qui sert à l'ensemble du marché. Les actions des deux servent aux deux* ». Egalement, le concept même de concurrence semble inadéquat : « *Nous sommes plus en compétition qu'en concurrence. En concurrence via les marché, mais sinon nous sommes plus en compétition. Nous ne sommes pas en guerre en tout cas. Les certifiés peuvent choisir 0, 1 ou les 2 certifications. Ce n'est pas une vraie concurrence* ». Mais d'autres faits rendent toutefois sceptiques et sont contradictoires avec une conception pacifiée des relations. La directrice de FSC exprime « *de vraies différences. Il y a des hostilités réciproques, parfois définitives, allergiques, qui ont pu s'amplifier avec des membres ayant eu des réactions extrêmes lorsque FSC s'est implanté en France en 2006* ».

L'autre possibilité est que la situation soit effectivement concurrentielle, mais qu'elle ne soit pas envisagée comme telle. Ainsi la concurrence est analysée d'une façon étonnante. Le Président de FSC observe : « *l'exigence de PEFC a crû récemment. Or si PEFC rejoint FSC, alors il n'y a plus de concurrence* ». La directrice de FSC « *Si on vend la même chose, on n'est pas en concurrence…Si les deux outils font la même chose, il n'y a pas de concurrents. La concur- rence vient de différentes légitimités. Un seul outil signifie pas de concurrence entre les fonctionnalités, les résultats* ». Or, dans la logique économique, plus les produits se res- semblent et satisfont les mêmes besoins et plus ils sont en concurrence. Le concept de concurrence monopolistique tel que défini par Chamberlin montre bien que pour éviter de se trouver en concurrence frontale, les entreprises ont inté- rêt à proposer des éléments de différenciation et toute les approches stratégiques depuis Porter jusqu'aux approches fondées sur les ressources montrent que la concurrence est d'autant plus vive que les entreprises se ressemblent et que c'est une situation qu'il convient d'éviter. Or, le raisonne- ment des protagonistes n'est pas du tout celui-là. Si les deux standards finissent par se ressembler alors, il n'y a plus de concurrence, parce qu'ils réalisent la même performance. Ce raisonnement s'ancre clairement à l'inverse d'une logi-

que de marché. Nous nous situons dans une perspective de mission publique très éloignée des stratégies de marché.

Pour le secrétaire général de PEFC également la question de la concurrence est absurde : « *Il est certain que plus de liens serait bénéfique pour les deux systèmes. Alors pourquoi cela ne se produit-il pas ? Je ne sais pas quoi vous répondre … Les organisations représentent différents standards; En France, PEFC est plus important; c'est normal, c'est parce qu'ils l'ont montée et qu'ils croient en sa valeur. Si demain ces organisations souhaitent travailler avec FSC ce sera bête : pourquoi refaire le travail ? La question n'a pas de sens.* ». Pourtant dans les faits, nous observons que FSC France vient de se développer et ne limite pas ses prospections aux forêts non certifiées.

La question de la concurrence n'est donc pas clairement envisagée par les protagonistes et ceci peut avoir l'inconvénient de ne pas préparer ces organisations de standardisation à la situation concurrentielle. Mais avant de considérer les conséquences de cette observation, plusieurs points méritent d'être discutés.

Discussion

La première interrogation du cas concerne la difficile intégration des modèles d'analyse stratégique au contexte de la certification forestière. La source du premier standard s'inscrit effectivement dans un cadre institutionnel de protection environnementale et l'on conçoit que l'approche réponde à une logique globale et à une philosophie politique éloignées des représentations stratégiques guerrières de conquête des marchés. Du côté de PEFC, également, le discours se place sur le professionnalisme et la protection des forêts comme enjeu commun. Le contexte et la sensibilité des interlocuteurs aux enjeux globaux peuvent expliquer que le langage stratégique paraisse presque incongru. Nous ne devons toutefois pas écarter la possibilité d'une naïveté feinte dans les entretiens ou bien l'expression du souhait de ne pas envenimer une situation délicate, pour des personnes qui sont amenées à se rencontrer. Pourtant, l'enseignement principal de cette analyse demeure celui de la prégnance de la question de la légitimité. Cette observation est cohérente avec l'approche institutionnaliste (Di Maggio et Powell, 1983) et nous trouvons une nouvelle confirmation que les batailles de standards recèlent des conflits de registres de légitimité. Les débats de fonds portant sur l'idéologie et sur les principes sous-jacents aux dispositifs de certification se justifient concernant l'émergence et la diffusion de standards et de normes : normes et standards traduisent les prescriptions comportementales cohérentes au système de valeurs sous-jacent. Les auteurs tels que Merton (1957) ont bien désigné ce rôle des normes comme dispositif intermédiaire de traduction des valeurs en comportements souhaitables. Ceci se traduit de façon concrète dans les dispositifs, par les différences de procédures, de choix techniques et de modèle de gouvernance qu'ils mettent en place pour modifier les comportements. L'approche institutionnaliste de l'analyse des normes techniques (DiMaggio et Powell, 1983; Garud, Jain et Kumaraswamy, 2002) et sociales (Elster, 1989), montre combien l'affrontement entre systèmes de normes exprime plus profondément un conflit de valeurs. Les auteurs expliquent aussi comment la dynamique dans l'affrontement entre systèmes concurrents s'appuie sur des régularités et favorise une solution moyenne qui n'est pas optimale mais qui est adoptée par le plus grand nombre (Young, 1996). La confrontation entre normes techniques recèle donc un conflit plus profond et les acteurs ne s'y trompent pas.

Le cas permet aussi d'interroger l'analyse de la concurrence. De façon étonnante, les interactions concurrentielles sont provoquées par une première action (la création de FSC) qui n'est pas définie en direction des concurrents, mais qui est perçue comme telle et provoque une riposte par imitation. Cette analyse est intéressante à deux points de vue pour l'approche des interactions concurrentielles. En premier lieu, elle nous conduit à interroger l'origine du couple action-réaction. C'est effectivement une critique apportée à cette approche, la difficile identification d'un point de départ. Dans notre cas, l'origine semble claire, mais elle n'est pas une action concurrentielle. Peut-on envisager qu'une action non concurrentielle, parce qu'elle n'est pas formulée en direction des concurrents, déclenche une riposte concurrentielle (parce que cette action ne se serait pas réalisée sans le premier déclencheur) ? En second lieu, la réaction par imitation qui est décrite dans le cas, au tra- vers de la création du standard PEFC, n'est pas une réaction aisée à mettre en œuvre. En tant que stratégie collective, cette stratégie requiert le soutien d'une communauté et le cas montre que la création de PEFC s'est inscrite sur la durée et qu'elle a été soutenue par les pouvoirs publics. Peut-on considérer des actions collectives comme une vraie arme dans une bataille concurrentielle ? Finalement, l'ana- lyse de cas questionne les standards au regard de la théorie des interactions concurrentielles. Il démontre que l'imita- tion est une stratégie possible en matière de standardisation.

Cette approche nous semble aussi enrichir les approches institutionnalistes réalisées dans la certification forestière (Bass et Guéneau, 2007; Guéneau et Tozzi, 2008; Bartley 2007; Pattberg, 2004), par une lecture institutionnelle des actions concurrentielles. Par notre ancrage stratégique, nous avons fait le choix de nous centrer d'abord sur les actions des organisations elles-mêmes (FSC et PEFC), ce qui comporte des limites. En effet, cette position ne permet pas de rendre compte du poids des Etats eux-mêmes sur la diffusion de l'un ou l'autre des standards notamment par les subventions qu'ils accordent à l'un ou l'autre des systèmes. De ce point de vue, notre étude doit être complétée des décisions stratégiques des Etats eux-mêmes.

Enfin, il serait nécessaire de poursuivre le suivi de cette compétition, car la variable temporelle est un enjeu central. Nous examinons une situation qui s'est avérée

concurrentielle sur le long terme (20 ans), mais nous ne savons pas où nous nous situons réellement aujourd'hui dans le processus. Sommes-nous encore dans la phase d'émergence d'un standard, en ce cas nous pourrions être dans une phase préalable à la domination d'un seul stan- dard ? Ou bien nous situons-nous dans la phase conclusive de l'émergence, le phénomène de standardisation ayant amené la domination de deux standards irréductibles et complémentaires ? Finalement assisterons-nous à un effet de consolidation ou de convergence (Humphreys, 2006) ? Au fil du temps s'est en effet déjà produit un phénomène de convergence et en même temps un processus de consolidation des deux standards. Le suivi du processus a donné lieu à plusieurs phases d'enquêtes et il sera indéniablement intéressant de poursuivre les investigations sur le long terme.

Conclusion

Le recours aux normes volontaires et certifications de qualité n'est pas neutre pour ce qui concerne les tentatives de régulation du marché. Nous avons montré que les standards de qualité peuvent provoquer une situation de concurrence complexe à gérer car ils recèlent des affrontements entre discours de légitimité. Nous avons également observé que la création d'un standard, ou la défense de son standard dans la rivalité avec un autre, peut engendrer des réactions concurrentielles agressives que les protagonistes ne semblent pas prêts à assumer.

C'est pourtant clairement le pas suivant qu'il est nécessaire d'accomplir lorsque l'on choisit un instrument de marché. Le choix d'un standard volontaire ne signifie pas seulement d'accepter la philosophie commerciale et de développer des actions marketing et de communication en vue de développer des incitations et parfois des menaces en direction des cibles pour les inciter à consommer. Le recours aux standards volontaires et à leur dispositif de certification suppose aussi de considérer les situations de concurrence et les actions qui seront menées contre le rival.

Au delà de ces recommandations, le cas renvoie à un constat assez inquiétant. Si les hectares de forêts certifiées augmentent, elles sont, à 90 % des forêts européennes et nord américaines, alors que la création du standard FSC était conçue pour protéger en particulier les forêts tropica- les. La mission initiale des ONG de passer par des normes volontaires pour pallier les échecs de la réglementation peut clairement être interrogée. La certification a été immédiatement appropriée par le marché en tant que signal marketing, mais son but initial demeure inachevé. Le problème des forêts tropicales, qui sont largement affectées par la déforestation, qui était à l'origine de ce processus de normalisation, demeure entier.

Bibliographie

ArtHur, Bryan (1989). « Positive feedbacks in the economy. A new economic theory elucidates mechanisms whereby small chance events early in the history of an industry or technology can tilt the competitive balance », *Scientific American*, February, p. 94-99.

bArtley, Tim (2007). « Institutional emergence in an Era of Globalization : The rise of transnational private regulation of labor and environmental conditions », *American Journal of Sociology*, vol. 113, n° 2, p. 297-351.

bAss, Stephen; gUéneAu, Stéphane (2007). « Global Forest Governance: Effectiveness, Fairness and Legitimacy of Market-driven Approaches » dans S. Thoyer et B. Martimort-Asso (sous la direction de*), Participation for Sustainability in Trade*. Bodmin (UK), MPG Books, p. 161-179.

bensebAA, Faouzai (2000). « Actions stratégiques et réactions des entreprises », *M@n@gement*, vol. 3, n° 2, p. 57-79.

ben sliMAne, Karim; lecAs, Bernard (2010). « Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives », *Management et Avenir*, vol. 7, n° 37, p. 53-69.

buttoud, Gérard; kArsenty, Alain (2001). « L'écocertification de la gestion des forêts tropicales », *Revue Forestière Française*, vol. 6, p. 691-706.

bredif, Hervé; boudinot, Pierre (2008). « Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question », *Natures, Sciences Sociétés*, vol.16, p. 209-219.

cHen, Ming-Jer; smitH, Ken G.; grimm Curtis M. (1992). « Action characteristics as predictors of competitive response », *Management Science*, vol. 35, n° 3, p.439-455.

cHen, Ming-Jer; mAcmillAn, Ian C. (1992). « Non response and delayed response to competitive moves : the roles of competitor dependence and action irreversibility », *Academy of Management Journal*, vol. 35, n° 3, p. 539-570.

cHen, Ming-Jer; miller, Danny (1994). « Competitive attack, retaliation and performance : an expectancy-valence framework », *Strategic Management Journal*, vol. 15, p. 85-102.

clArk, Michael R.; kozAr, Joelyn S. (2011). « Comparing sustainable forest management certifications standards : a meta-analysis », *Ecology and Society*, vol.16, n°1 : 3. [online] URL : http : //www.ecologyandsociety.org/vol16/iss1/art3/

d'Aveni, Richard (1995). *Hypercompétition*, Paris : Vuibert, 380 p.

dAvid, Paul. (1985), « Clio and the economics of QUERTY », *American Economic Review*, vol. 75, p. 332-337.

dAvid, Paul (1987). « Some new standards for the economics of standardization in the information age », dans P. Dasgupta et P. Stoneman (sous la direction de), *Economic policy and technological performance*, Cambridge : Cambridge University Press.

dAvid, Paul ; greenstein, Shane (1990). « The economics of compatibility standards : an introduction to recent research », *Economics of Innovation and New Technology*, june, 1, p. 3-41.

dAvid, Paul ; forAy, Dominique (1995). « Dépendance du sentier et économie de l'innovation : un rapide tour d'horizon », *Revue d'Economie Industrielle*, n° special « Economie industrielle : Développements récents », p. 27-49.

djAmA, Marcel (2011). « Articuler normes volontaires privées et réglementations publiques », Perspectives, Cirad, n° 11, Août; p. 1-4.

demil, Benoît ; lecocq Xavier. (2009), « Les guerres de standards » dans F. Le Roy et S. Yami (sous la direction de), *Management stratégique de la concurrence*, Paris : Dunod, p. 275-293.

dimAggio, Paul J.; PoWell, Walter W. (1983). « The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, p. 147-160.

dudouet, François-Xavier; mercier, Delphine; Vion, Antoine (2006). « Politiques internationales de normalisation; Quelques jalons pour la recherche empirique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 3, p. 367-392.

eisenHArdt, Kathleen M. (1989). « Building theories from case study research », *Academy of Management Review*, vol. 14, n° 4, p. 532-550.

elster, Jon (1989), « Social norms and economic theory », *Journal of Economic Perspective*, vol. 3, n°4, p. 99-117.

engref (2006). Behind Certification. Is Forest & Wood Certification a market tool or a new kind of governance? Nancy : ENGREF.

fArrell, Joseph ; sAloner, Garth (1985). « Standardization, compatibility, and innovation », *Rand Journal of Economics*, vol. 16, p. 70-83.

ferrier, Walter J. (2000). « Playing to win : the role of competitive disruption and aggressiveness », dans R.K. Bresser, M.A. Hitt et D. Heuskel (sous la direction de), *Winning Strategies in a Deconstructing World*, John Wiley and Sons Ltd., p. 163-189.

gArud, Raghu.; jAin, Sanjay and kumArAsWAmy, Arun (2002). « Institutional entrepreneurship in the sponsorship of common technological standards : The case of Sun Microsystems and Java », *Academy of Management Journal*, vol. 45, n° 1, p. 196-214.

guéneAu, Stéphane; tozzi, Pascal (2008). « Towards the privatization of global governance? », *International Forestry Review*, vol. 10, n° 3, p. 550-562.

HAnff, Elodie; descAves, Laurence; mAurel, Olivier (2007). « Quelle crédibilité apporter aux labels de gestion durable des forêts? Analyse comparative des labels FSC et PEFC », *2e Congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD)*, Montpellier.

HumPHrey, David (2006). « The Certification Wars » dans D. Humphreys (sous la direction de), Deforestation and the crisis of global governance, Logjam. London : Earthscan, 302 p.

irolA, Stéphane (2007). L'émergence des acteurs non étatiques dans la gouvernance globale des forêts : étude de deux dispositifs de régulation volontaire sur les forêts. Mémoire d'ingénieur forestier, Montpellier : AgroParisTech-ENGREF.

kAtz, Michael L.; sHAPiro, Carl (1985). « Network externalities, competition, and compatibility », *American Economic Review*, vol. 75, n° 3, p. 424-440.

kHAndWAllA, Pradip N. (1981). « Properties of Competing Organizations », dans P. C. Nystrom et W. C. Starbuck (sous la direction de), *Handbook of Organizational Design*, vol. 1, New-York, Oxford University Press, p. 409-432.

lAWrence, Thomas B.; suddAby, Roy (2010). « Institutions and institutional work », dans S. Clegg, C. Hardy, W. North et T. Lawrence (sous la direction de), *Handboock of Organization studies*, second edition, Cambridge University Press, 920 p.

le roy, Frédéric (2004). « La concurrence, entre affrontement et connivence », *Revue Française de Gestion*, vol. 1, n°158, p. 149-152.

mermet, Laurent; bille, Raphaël, leroy, Maya (2010). « Concern-focus evaluation for ambiguous and conflicting policies : An approach from the environmental field », *American Journal of Evaluation*, vol. 31, n° 2, p. 180-198.

merton, Robert (1957). Social Theory and Social Structure, Glencoe, IL : Free Press.

oliver, Rupert (2006). Certified forest products markets outside North America. Skipton (UK) : Forest_Industries_ Intelligence_Limited.

PAttberg, Philipp (2004). « The institutionalization of private governance : conceptualizing an emerging trend in global environmental politics. Global governance », working paper No9. Potsdam, Amsterdam, Berlin, Oldenburg.

sHAPiro, Carl ; vAriAn, Hal R. (1999). « The art of standards war », *California Management Review*, vol. 41, n° 2, p. 8-32.

smitH, Ken G.; grimm, Curtis M.; gAnnon, Martin J. (1992). *Dynamics of competitive strategy*, Londres : Sage Publications, 211 p.

smitH, Ken G.; ferrier, Walter J. and grimm, Curtis M. (2001), « King of the hill : dethroning the industry leader », *Academy of Management Executive*, vol. 15, n° 2, p. 59-70.

tozzi, Pascal; guéneAu, Stéphane and ndiAye, Abdourahmane (2011). « Gouverner par les normes environnementales : jeux d'acteurs et de puissance dans la certification forestière », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n° 146, p. 123-139.

yin, Robert K. (2008). Case Study Research : Design and Methods, 4th edition, Londres : Sage, 240 p.

young, Peyton (1996). « The economics of convention », *The Journal of Economic Perspectives*, vol.10, n° 2, spring, p. 105-122.

ANNEXE 1

Le dispositif méthodologique

1) La collecte des données

Les personnes interrogées sont des représentants des différents types d'acteurs de la filière bois : propriétaires, gestionnaires, exploitants, industriels, négociants, importateurs, distributeurs. Sont également concernés les gouvernements, les ONG, les organismes de certification et les systèmes de certification eux-mêmes. Ces acteurs ont été rencontrés en France et au Royaume-Uni. Le choix de ces deux pays se base sur un fait simple : le PEFC est prédominant en France, et le FSC au Royaume-Uni (Oliver, 2006). Pour la France, la liste d'acteurs a été établie sur la base des personnes présentes à différents forums multi-acteurs en France, comme le groupe de travail sur les forêts tropicales humides, le groupe de discussion sur la double certification en Guyane, ou les assemblées générales FSC. La liste a été complétée pour les acteurs jugés manquants et ayant une place dans la filière bois française, ainsi que lors de la phase d'entretiens sur recommandation de certains acteurs interrogés. Une liste équivalente a été produite pour le cas britannique. Une partie des personnes-ressources identifiées provenant d'une étude antérieure sur la certification (ENGREF, 2006), les autres ayant été contactés à partir des recommandations lors des entretiens.

TABLEAU 1

Répartition des acteurs rencontrés par type

	France	Royaume-Uni
Systèmes de certification	3	3
Organismes de certification	2	1
Pouvoirs publics	3	2
Communes forestières	1	1
Propriétaires forestiers	1	1
Gestionnaires forestiers	3	1
Réseaux d'information	2	2
Interprofession	1	1
Importateurs / Négociants	1/ 1	0/ 2
Industriels de la transformation	1	3
Distributeurs	1	0
ONG	3	1
Associations de consommateurs	0	0

FIGURE 1

Schéma des types d'acteurs de la filière

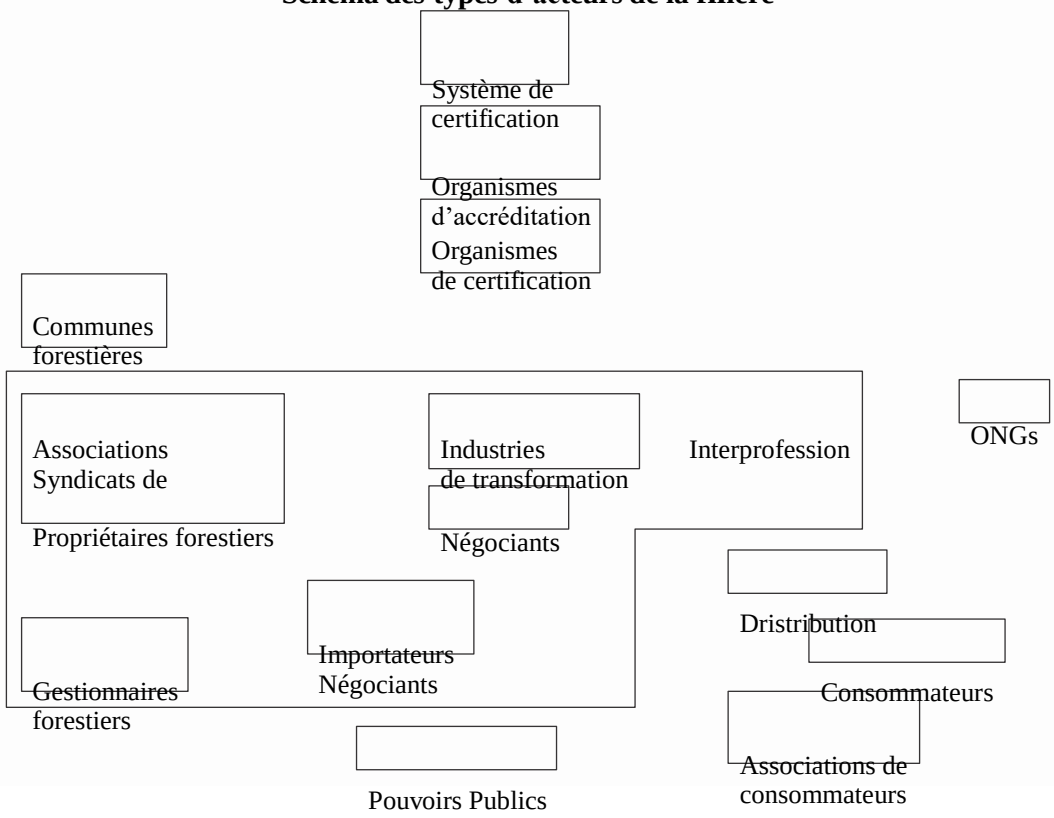

2) Typologie des acteurs rencontrés

• **Les systèmes de certification** sont les organisations qui établissent les standards de la certification forestière et mettent en œuvre les opérations nécessaires à la vérification de leur application sur le terrain. Ces systèmes œuvrent à plusieurs échelles (entités internationales, nationales et parfois locales). Plusieurs systèmes différents ont été mis en place dans le monde. Le FSC et le PEFC sont les plus importants aujourd'hui.

• **Les organismes d'accréditation** sont délégués par les systèmes de certification pour accréditer les organismes de certification et s'assurer qu'ils vérifient correctement la conformité aux standards. FSC se réfère à une entité internationale : l'*Accreditation Services International* (ASI), PEFC s'adresse à des organismes nationaux, par exemple le *Comité français d'accréditation* (COFRAC) pour la France. Les organismes de certification délivrent les certificats et vérifient l'application des standards de certification au niveau des organismes de terrain, via des auditeurs mandatés. En France, *Bureau Veritas Certification* (BVC) et *Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement* (FCBA) en sont deux exemples, ainsi que *BM Trada*, SGS et *Soil Association Woodmark* au Royaume-Uni.

• **Les propriétaires forestiers.** Les organismes professionnels au service des propriétaires forestiers français sont le *Centre national professionnel de la propriété forestière* (CNPPF), les *Forestiers privés de France* (FPF) et *l'Union de la coopération forestière française* (UCFF). Au Royaume-Uni, La *Small Woods Association* (SWA) représente les intérêts des petits propriétaires privés, alors que la *Country Land and Business Association* (CLA) représente les propriétaires ayant de plus grandes surfaces forestières. La propriété publique est propriété de l'État français ou britannique. Certaines forêts appartiennent à des communes forestières françaises, qui sont représentées par la *Fédération nationale des communes forestières de France* (FNCoFor) ; ou à des communautés forestières britanniques, représentées notamment par la *Community Woodlands Association* (CWA).

• **Les gestionnaires forestiers**. Les forêts privées et publiques sont gérées par des organismes spécialisés. En France, la forêt privée peut être gérée par des experts, représentés par le *Comité national des experts forestiers et des experts bois*

(CNIEFEB), ou des coopératives (UCFF) ou avec l'assistance des *Centres régionaux de la propriété forestière* (CRPF). Certains sylviculteurs forestiers sont également regroupés sous *l'Union des syndicats de sylviculteurs*, qui est divisée en antennes régionales (exemple en Aquitaine : USSA). La forêt publique est gérée par *l'Office national des forêts* (ONF). Au Royaume-Uni, la gestion des forêts privées et publiques est majoritairement prise en charge par la *Forestry Commission*. Cette gestion permet l'organisation de l'exploitation forestière, qui peut être réalisée par l'ONF en France ou la *Forestry Commission* au Royaume-Uni. Il existe également des scieries qui s'occupent d'exploiter, ainsi que des exploitants indépendants, plutôt fédérés à l'échelle régionale.

• **Les importateurs** prennent en charge les bois provenant de pays étrangers. Ils sont parfois également négociants et/ ou scieurs. L'*Association technique internationale des bois tropicaux* (ATIBT) les représente en partie, ainsi que d'autres acteurs le long de la filière.

• **Les négociants** interviennent à différents niveaux dans la filière. Ils achètent des produits aux propriétaires et aux industriels, pour ensuite revendre à la distribution. *Le Commerce du Bois* (LCB), par exemple, est une union qui regroupe les négociants spécialisés dans le négoce de matériau bois. L'équivalent britannique de cet organisme est la *Timber Trade Federation* (TTF). Des sociétés forestières couvrent également cette fonction. Elles ont été créées par les industriels de pâte et de papier et sont spécialisées dans l'approvisionnement particulier de ces industries.

• **Les industries de transformation** se distinguent selon le niveau de transformation des produits :

→ *Première transformation :*

- Le bois d'œuvre est essentiellement façonné par les scieries pour donner des produits de première transformation tels que des produits de tranchage, déroulage et sciage.
- Le bois d'industrie est utilisé par les industries de trituration, qui produisent des pâtes et des panneaux. Ces industries sont notamment représentées par la *Fédération française des producteurs de pâtes de cellulose* (FFPPC), *l'Union des industries des panneaux de process* (UIPP), ainsi que la *Wood Panel Industries Federation* (WPIF).
- Le bois de chauffage est utilisé comme bois énergie par des particuliers, des chaufferies ou diverses industries.

→ *Deuxième transformation*

- Les produits issus du bois d'œuvre permettent de réaliser du contreplaqué ou des emballages légers. Les industries concernées sont notamment représentées par *l'Union des fabricants de contreplaqué* (UFC). La charpente, la menuiserie, le coffrage, les parquets, palettes, lambris et revêtements sont issus d'un mélange de bois de première transformation. Le groupe *Clifford Jones Timber* couvre une partie de ces activités. Il en est de même pour la fabrication de meubles.
- Les pâtes servent de base pour la réalisation de papier et de cartons. Cette portion de la filière est représentée par de grandes entreprises, souvent à portée internationale, telles que *Tembec, Condat, International Paper*, etc. Certaines de ces industries se regroupent notamment sous la *Confederation of Paper Industries* (CPI).

• Une grande partie des **syndicats** de ces industries se retrouve sous l'égide de *l'Union des industries du bois* (UIB) ou de l'*United Kingdom Forest Products Association* (UKFPA).

• **Une interprofession** rassemble certains des différents groupes cités précédemment. La *Coopérative agricole et forestière Sud-Atlantique* (CAFSA), par exemple, regroupe des pépiniéristes, sylviculteurs, exploitants et négociants. Au Royaume-Uni, la *Confederation of forest industries* (Confor) couvre essentiellement le secteur industriel de la filière. Il existe également des organismes spécialisés dans le conseil à l'interprofession, tels que le *Conseil interprofessionnel du bois d'Aquitaine* (CIBA).

• **La distribution** constitue l'un des derniers maillons de la filière et est en contact direct avec le consommateur final. Elle est constituée essentiellement de grands groupes tels que Leroy Merlin, Castorama, Lapeyre, ainsi que*B&Q* et *Home Depot* au Royaume-Uni.

Notons également le poids non négligeable de la **grande distribution** comme *Carrefour, Leclerc, Auchan* ou *Tesco* et *Sainsbury's*. Les autres débouchés de la filière bois sont couverts par les entreprises d'ameublement et de la construction.

• **Les associations de consommateurs** réalisent des études pour permettre à ces derniers l'accès à certaines informations pouvant les concerner. Il existe notamment, en France, l'association *Consommation, logement et cadre de vie* (CLCV) et, au Royaume-Uni, la *Consumer protection association* (CPA).

• **Les consommateurs** sont les acheteurs finaux des produits bois. Ils se caractérisent par leur très grande diversité. C'est en leur nom que le processus de certification a été initié.

• **Les pouvoirs publics** traitent des dossiers de certification. Ils représentent l'intérêt collectif et le souci du respect de la législation. En France, les départements concernés sont surtout le *Ministère de l'agriculture, l'alimentation, la pêche et les affaires rurales* (MAAPAR), et plus particulièrement la *Direction générale de la forêt et des affaires rurales* (DGFAR), le *Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables* (MEDAD) et dans une moindre mesure le *Ministère des affaires étrangères et européennes* (MAEE). Au Royaume-Uni, il s'agit essentiellement du *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) et dans unr moindre mesure du *Department For International Development* (DFID).

• **Les ONG** représentent des regroupements d'acteurs ayant des considérations particulières. Nous évoquerons majoritairement les ONG environnementales (ONGEs) qui sont les plus importantes dans le jeu de la certification. En France et en Angleterre, il s'agit des branches nationales du*World Wildlife Fund* (WWF), *Greenpeace*, *Friends of the Earth*, les *Amis de la Terre*, la fédération d'ONG *France Nature Environnement* (FNE) joue également un rôle non négligeable en France.

• **Différents réseaux d'information** ont été créés pour transmettre toutes sortes d'informations concernant la filière aux différents acteurs qui la composent. En France, le *Comité national pour le développement du bois* (CNDB) a été mis en place en 1989 pour promouvoir l'utilisation du matériau bois par les professionnels. Au Royaume-Uni, le *Central Point of Expertise on Timber* (CPET) a été créé en 2005 pour informer le gouvernement et les professionnels du bois sur l'utilisation et les conditions de la certification forestière.

3) Le recueil et traitement des données

Nous nous appuyons sur une méthode de sociologie pragmatique en mobilisant essentiellement une approche stratégique. Cette façon de faire nous paraît plus adéquate pour observer et comprendre les actions et interactions des acteurs dans les deux systèmes de certification. Néanmoins, notre méthode n'est pas purement inductive, puisqu'une bibliographie préalable à la phase d'enquêtes a été réalisée pour mieux comprendre les systèmes dans lesquels nous nous plaçons.

Pour nous concentrer sur des acteurs particuliers aux deux systèmes de certification, nous avons favorisé les entretiens en face à face. Par manque de disponibilité, certains entretiens ont été réalisés au téléphone Les acteurs ont été soumis à un questionnaire semi-ouvert qui a permis de dégager leur positionnement vis-à-vis des systèmes de certification, leur perception de ces systèmes, ainsi que les stratégies adoptées en conséquence.

L'échantillon de personnes rencontrées étant assez limité, il n'a pas été possible d'effectuer d'analyse statistique significative pour dégager une typologie rigoureuse des groupes d'acteurs. Diverses techniques qualitatives d'extraction de l'information ont été utilisées pour regrouper les acteurs selon leurs discours. Ces informations ont été triées et classées de façon à souligner les similitudes et particularités des discours recueillis.

Le Guide d'entretien

Il a été appliqué à tous les acteurs interrogés. Il couvre les questions suivantes :

Dans un premier temps : une demande de description de l'acteur, de son activité dans le domaine forestier.

Dans un deuxième temps : la façon dont il perçoit les acteurs de la certification forestière, et quels liens il établit avec eux.

- Qu'est que la certification forestière pour vous ? Quels sont les acteurs impliqués ?
- Que pensez-vous de la certification forestière (atouts, contraintes, ...) ?
- Quel est votre niveau d'implication dans le système de certification ? (cotisation, discussions, comité technique, élaboration de normes ...).
- Quelles sont vos relations avec les acteurs de la certification forestière ? Comment interagissez-vous (quelle communication, quels produits, quelle fréquence ...) ?
- Quels sont leurs critères de qualité ? Quels intérêts défendent-ils ? Vous imposent-ils des pressions particulières, si oui lesquelles ?

Dans un troisième temps : une comparaison entre les deux standards.

- Pour vous, quelles sont les grandes différences entre les systèmes de certification FSC et PEFC ?
- Pourquoi, avez-vous choisi ce système de certification, plutôt qu'un autre ? (relances pour balayer toutes les raisons de choix suivantes : techniques, économiques, éthiques, politiques, législatives, identitaires, historiques, culturelles,…)
- Quels sont les avantages de votre système de certification ? (en général et personnellement)

- Quelles sont les implications pratiques de la certification dans la filière ? (coûts, procédures, relations, visites de terrain, rapports ...)
- Pensez-vous que la situation tend plus vers une cohabitation ou une compétition entre les deux systèmes ? Pourquoi ? Qu'en pensez-vous ?

Dans un dernier temps des questions réflexives très ouvertes.

- Est-ce qu'il y a des points de votre pratique que nous n'avons pas évoqués et qui vous paraissent importants ?
- Avez-vous des éléments d'analyse ou d'opinion à ajouter ?

Les personnes interrogées

Généralement une seule personne a été interviewée dans chaque organisme. Lorsque plus d'une personne l'a été, le nombre est indiqué entre parenthèses.

TABLEAU 2

Noms des institutions rencontrées

AFOCEL	Association forêt cellulose
ASI (FSC)	Accreditation Services International
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BM Trada	BM TRADA Certification accredited by UKAS
BVC (ex- BVQI)	Bureau Veritas Certification (anciennement : Bureau Veritas Quality International)
CAFSA	Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique
Castorama – France (2)	
CIBA	Conseil interprofessionnel du bois d'Aquitaine
Clifford Jones	Clifford Jones Timber Group of Companies
CNBM	Confédération Nationale du Bois Matériau
CNDB	Conseil National pour le Développement du Bois
CNIEFEB	Comité National des Experts Forestiers et Experts Bois
CNPPF	Centre National Professionnel de la Propriété Forestière
ConFor – UK	Confederation of forest industries
CPA	Consumer Protection Association
CWA	Community Woodland Association
DEFRA	Department for Environment, Food and Rural Affairs
Dpt of Trade & Industry	Department of Trade and Industry
FCBA	Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement
FFPF	Fédération des Forestiers Privés de France
FFPPC	Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose
FNB	Fédération Nationale du Bois
FNCOFOR	Fédération Nationale des Communes Forestières
FNE	France Nature Environnement
FSC – France FSC – international (3) FSC – UK	Forest Stewardship Council
Greenpeace-France Greenpeace-UK	

LCB	Le Commerce du Bois
Leroy Merlin	
Les Amis de la terre	
MAAPAR – DGFAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales- Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales
MEDD – DNP	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable – Direction de la Nature et des Paysages
ONF	Office National des Forêts
PEFC – Aquitaine PEFC – France PEFC – UK Ltd.	Programme for the Endorsement of Forest Certification (ex Pan European Forest Council)
SGS Qualifor (CoC) SGS Qualifor (FM)	Société Générale de Sécurité
SNUPFEN	Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel
Soil Association UK	
SWA	Small Woods Association
Timber Trade Federation – UK	
UIPP	Union des Industries des Panneaux de Process
UKFPA	United Kingdom Forest Products Association
UKAS	United Kingdom Accreditation Service
UKWAS	United Kingdom Woodland Assurance Standard (previously Scheme)
USSA	Union des Syndicats de Sylviculteurs d'Aquitaine
Woodmark	Soil Association's international forestry and chain of custody certification scheme
WPIF & TTF	Wood Panel Industries Federation
WWF – France	World Wildlife Fund

Ces entretiens ont été complétés par trois entretiens approfondis menés en 2012 avec le Président de FSC France, la Directrice de FSC France, et le Secrétaire Général de PEFC France. Les thèmes de l'entretien ont été : l'émergence des normes, le fonctionnement, la situation de concurrence, les actions concurrentielles. Il s'agit d'entretiens longs, approfondis de deux heures en moyenne. Nous avons en particulier fait réagir les interlocuteurs sur les résultats de notre première recherche et en particulier sur les actions identifiées comme concurrentielles.

ANNEXE 2

Diffusion des deux standards

Les chiffres ci-dessous indiquent les courbes de diffusion des deux standards, au niveau international puis en France et en Angleterre. Sont distingués les chiffres concernant les surfaces des forêts certifiées et ceux décrivant les certifications de chaînes de contrôles qui garantissent la certification tout au long des différentes étapes d'importation, de transformation et de distribution.

Aires certifiées et développement des chaînes de contrôle

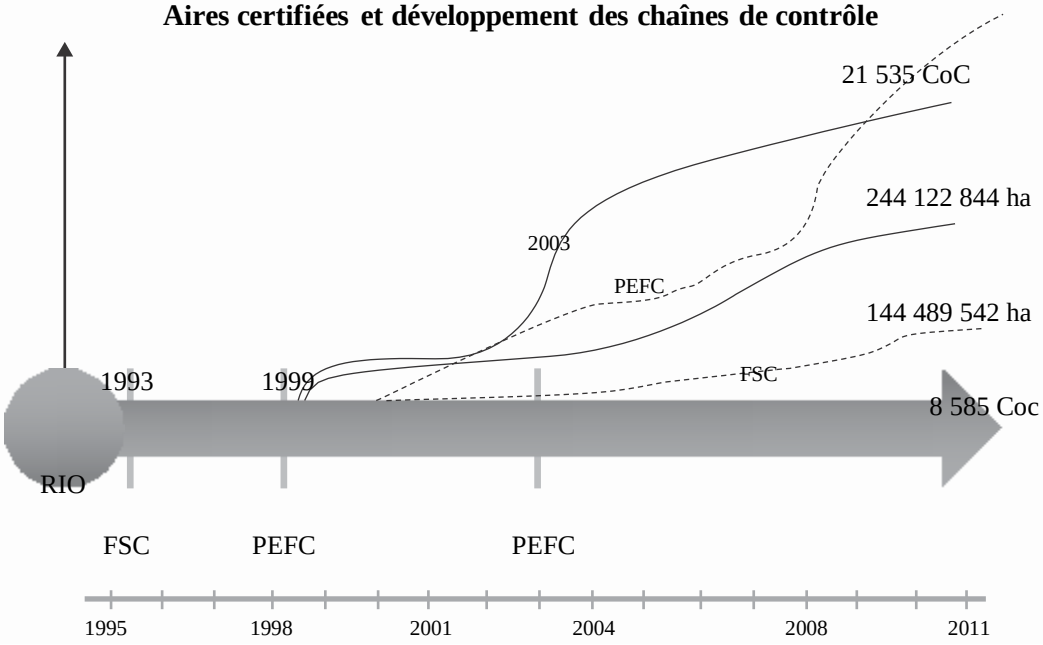

Aires certifiées et développement des chaînes de contrôle France

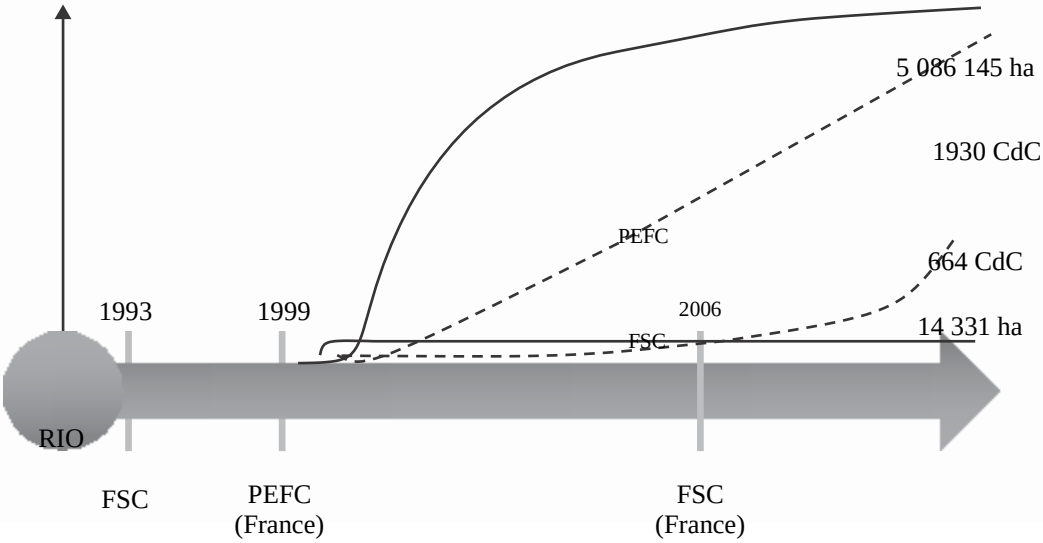

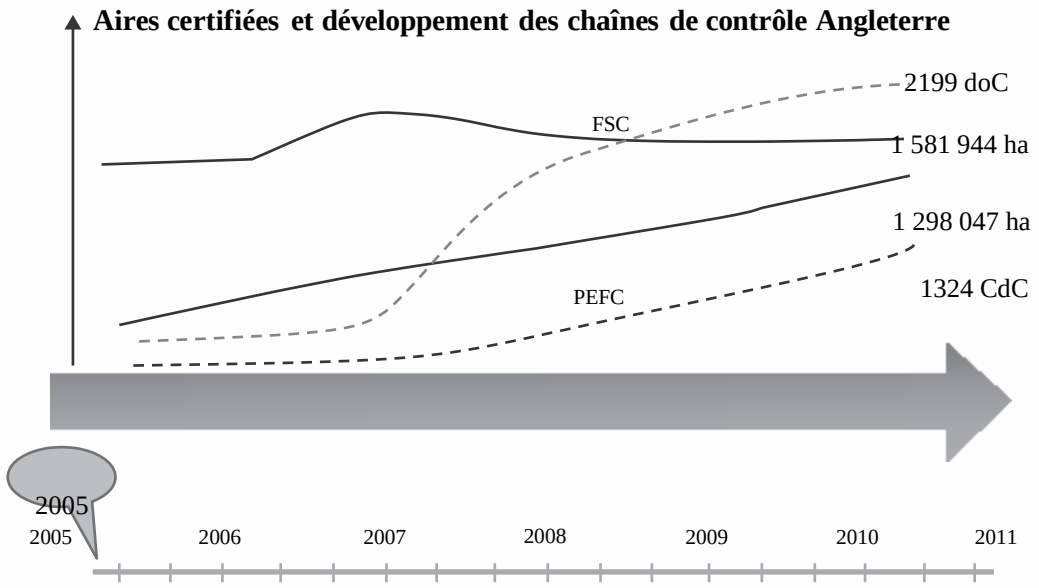
Aires certifiées et développement des chaînes de contrôle Angleterre
2199 doC
FSC
1 581 944 ha
1 298 047 ha
PEFC
1324 CdC
2005
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011